



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2009-10 du 28 Août 2009

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un organisme permettant à l'Empire de se tenir informé des diverses nouvelles, racontars, petites histoires, cancans, qu'en-dira-t-on et blablas divers,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article Premier

Il est institué un service de renseignements ultra-secret dont la mission est de tenir informée l'administration impériale,

Article 2

Ce service est dénommé SIRTAC (Service Impérial de Renseignements de la Table d'à Côté). Le sigle du SIRTAC est une oreille portant sur son lobe un F impérial noir, entourée d'une couronne de laurier

La devise du SIRTAC est «Rendre compte n'est pas rapporter»

Le SIRTAC est chargé d'écouter tout ce qu'il y a à écouter.

Le SIRTAC est partout, voit tout, entend tout, sait tout, et ne répète qu'aux personnes habilitées par le présent décret.

Article 3

Le SIRTAC élabore des rapports de toutes les nouvelles, racontars, petites histoires, cancons, qu'en-dira-t-on et blablas divers et les communique aux personnes suivantes :

1. L'Empereur,
2. M. Le Ministre de la Police de la Sécurité Intérieure et de la Gestion des Emmerdeurs,
3. M. Le Ministre de l'Information et de la Propagation des Gros Bobards.

Lesquels en font un usage avisé.

Article 4

Les agents du SIRTAC sont nommés par l'Empereur à son initiative ou sur proposition de M. Le Ministre de la Police, de la Sécurité Intérieure et de la Gestion des Emmerdeurs et de M. le Ministre de l'Information et de la Propagation des Gros Bobards.

Les agents du SIRTAC agissent avec la plus grande discrétion et sont titulaires d'un permis de cafter numéroté.

Article 5

Sont nommés agents du SIRTAC :

M. X, directeur du SIRTAC, agent n°001,

Mme X, Directrice Adjointe du SIRTAC, agent n°002,

Mme X, Secrétaire Générale du SIRTAC, agent n°003,

Mme X, agent n°004,

M. X, agent n°005,

M. X, agent n°006.

Frank-Marc 1er

Imperator et Rex